



DIU Rythmologie et stimulation cardiaque

DIU Sciences, Technologies, Santé
Mention Rythmologie et stimulation cardiaque

Il est créé à l'Université de Saint-Étienne, un Diplôme Inter-universitaire de Rythmologie et de stimulation cardiaque, en association avec l'Université de PARIS V.

Objectifs

La prise en charge des troubles du rythme cardiaque représente un problème de plus en plus complexe nécessitant des connaissances en électrophysiologie fondamentale, en électrophysiologie diagnostique, en pharmacologie et des compétences pour l'implantation de prothèses - stimulateurs, défibrillateurs, holters implantables - et pour la réalisation de techniques ablatives applicables au traitement des arythmies (exemple : la fibrillation auriculaire connaît une progression exponentielle liée au vieillissement de la population : sa prise en charge ne se limite plus aux méthodes pharmacologiques mais fait appel à des techniques de stimulation et d'ablation spécifiques).

La stimulation cardiaque et la défibrillation voient leurs indications curatives et prophylactiques augmenter régulièrement. A titre d'exemple, plus de 50 000 stimulateurs cardiaques sont implantés annuellement en France et plus de 250 000 patients doivent bénéficier d'une surveillance régulière de leur prothèse. C'est pourquoi, les médecins appelés à prendre en charge les troubles du rythme cardiaque, à implanter et à surveiller des stimulateurs cardiaques et les défibrillateurs cardiaques doivent pouvoir acquérir une formation spécifique tant sur le plan théorique que pratique.

Pour qui ?

Public visé

Sont admis à s'inscrire :

- > Les médecins de nationalité française ou originaires d'un pays de la C.E.E., titulaires d'un diplôme de Docteur en Médecine leur permettant d'exercer dans leur pays d'origine et d'un diplôme d'études spécialisées en pathologie cardio-vasculaire.

Pour les médecins de nationalité française, seront acceptés :

- > le D.E.S de pathologie cardio-vasculaire
- > le C.E.S de cardiologie ou son équivalence
- > les internes titulaires, nommés au concours de l'internat de spécialité et régulièrement inscrits en D.E.S de pathologie cardio-vasculaire (à partir de la 4ème année d'internat)
- > les médecins étrangers (hors C.E.E) titulaires d'un diplôme de Docteur en Médecine leur permettant d'exercer dans leur pays d'origine et soit d'un diplôme d'études spécialisées de cardiologie leur permettant d'exercer cette spécialité dans leur pays.

Programme

L'enseignement se déroule sur deux années universitaires :

Il comporte :

Un module théorique de 90 heures, réparti de la façon suivante :

- > 60 heures d'enseignement théorique répartis sur 2 années, à raison d'une semaine chaque année : alternativement une année est consacrée à l'enseignement de la stimulation pendant une semaine et une année est consacrée à l'enseignement de la rythmologie pendant une semaine. La participation à cet enseignement théorique est obligatoire. Elle est organisée annuellement en un lieu centralisé : les inscriptions au diplôme sont organisées en conséquence.
- > 30 heures de formation théorique et pratique par la participation obligatoire aux "journées" organisées annuellement par le groupe de travail de "rythmologie et stimulation cardiaque" de la société Française de Cardiologie, chaque session équivalent à 15 heures d'enseignement théorique.

Un module de surveillance

120 heures sous forme de participation active à :

- > des consultations spécialisées de suivi, de programmation et de réglage optimal des pacemakers et des défibrillateurs
- > des réunions de discussion d'indications de stimulation et de choix du stimulateur.

Un module d'implantation

160 heures permettant au candidat de participer à un minimum de 80 implantations (stimulateurs et / ou défibrillateurs), dont la moitié au titre d'opérateur principal.

Un module d'ablation

150 heures permettant au candidat de valider 50 procédures d'ablation effectuées à titre d'opérateur principal (les ablations de jonction auriculoventriculaire ne sont pas prises en compte).

Coût de l'inscription

Pas de droits d'inscription nationaux

Droits spécifiques

Formation initiale

- > Inscription principale : 600 €
- > Inscription secondaire : 410 €

Formation continue

- > Prise en charge individuelle : 900 €
- > Prise en charge par un organisme : 900 €